

IFRS S1 – Divulgarion des informations financières liées à la durabilité – Workshop

Mettre en œuvre les nouvelles obligations de transparence sur les risques et opportunités de durabilité

Code
702425

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
450 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Consolidateurs – Responsables comptables – Experts-comptables – Commissaires aux comptes – Directeurs financiers et responsables de la conformité – Responsables du développement durable et des relations investisseurs – Toute personne souhaitant approfondir ses connaissances sur les normes IFRS et leur application à la divulgation des informations financières liées à la durabilité

PRÉ-REQUIS

Connaissances de base en comptabilité et en reporting financier, idéalement être familiarisé avec les normes IFRS

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Travail collaboratif en groupe avec études de cas pratiques

Simulation et mise en situation opérationnelle

Apprentissage par l'action avec des cas pratiques ciblés

Valeur ajoutée des échanges et du partage d'expériences entre participants

Possibilité de combiner plusieurs ateliers pour un parcours d'apprentissage complet

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre la norme IFRS S1 pour divulguer les informations liées à la durabilité

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Mettre en œuvre la norme IFRS S1 pour divulguer les informations liées à la durabilité

Introduire le contexte

- Présentation de l'ISSB
- Objectifs de la norme IFRS S1

Mettre en pratique la norme IFRS S1 à travers une étude de cas sectorielle et une mise en situation

- Identification des principaux risques matériels et opportunités durables spécifiques par secteur (énergie, finance, agroalimentaire)
 - Formalisation d'une stratégie pour gérer les risques et opportunités durables à court, moyen et long terme
 - Evaluation des impacts financiers anticipés sur la performance de l'entreprise
 - Recommandations pratiques de l'expert
- Quiz de validation des acquis sur les points clés abordés

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 26 Oct. 2026
- 21 Déc. 2026

